



Murielle GAUDE-FERRAGU, *La Reine au Moyen Âge. Le pouvoir au féminin, XIV^e-XV^e siècle*

Paris, Tallandier, 2014, 345 p.

Christelle Balouzat-Loubet



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/medievales/7935>

DOI : 10.4000/medievales.7935

ISSN : 1777-5892

Éditeur

Presses universitaires de Vincennes

Édition imprimée

Date de publication : 20 novembre 2016

Pagination : 179-181

ISBN : 978-2-84292-565-9

ISSN : 0751-2708

Référence électronique

Christelle Balouzat-Loubet, « Murielle GAUDE-FERRAGU, *La Reine au Moyen Âge. Le pouvoir au féminin, XIV^e-XV^e siècle* », *Médiévales* [En ligne], 71 | automne 2016, mis en ligne le 29 novembre 2016, consulté le 24 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/medievales/7935> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/medievales.7935>

Ce document a été généré automatiquement le 24 avril 2022.

Tous droits réservés

Murielle GAUDE-FERRAGU, *La Reine au Moyen Âge. Le pouvoir au féminin, XIV^e-XV^e siècle*

Paris, Tallandier, 2014, 345 p.

Christelle Balouzat-Loubet

RÉFÉRENCE

Murielle GAUDE-FERRAGU, *La Reine au Moyen Âge. Le pouvoir au féminin, XIV^e-XV^e siècle*, Paris, Tallandier, 2014, 345 p.

- 1 Si cet ouvrage fait sortir de l'ombre plusieurs reines de France qui, de Jeanne de Navarre (†1305) à Marie d'Angleterre (†1533), souvent malmenées par l'historiographie, sont pour la plupart méconnues ou oubliées, son objet principal reste l'histoire politique de la fin du Moyen Âge. Il s'agit en effet de définir le rôle et les fonctions de ces reines, alors même que les filles de France sont exclues de la succession au trône après 1316 et que la loi salique est exhumée quelques années plus tard. Murielle Gaude-Ferragu nous invite à suivre ces femmes de pouvoir dans leur rôle d'épouses et de mères (1^{re} partie, « L'accession à la dignité royale »), dans leurs activités politiques (2^e partie, « Une femme en politique : le pouvoir de la reine »), curiales, dévotionnelles et culturelles (3^e partie, « Le gouvernement symbolique »).
- 2 L'auteure commence par s'interroger sur les critères guidant le choix de la future épouse royale. Choisie parmi des jeunes filles de haut lignage à l'éducation soignée, la fiancée est surtout au service d'enjeux qui la dépassent : à l'échelle du royaume comme à l'échelle des principautés ou autres seigneuries, la conclusion d'un mariage est en effet l'aboutissement de négociations menées dans le but de sceller une alliance, d'œuvrer à une réconciliation, d'étendre un domaine (grâce à la dot, lorsqu'elle est territoriale) ou de renforcer la légitimité du souverain. Unie au roi lors de noces fastueuses et festives, l'élue doit désormais obéissance à un époux, souvent bien plus

âgé qu'elle, pour lequel il est difficile de savoir si elle développe une réelle affection. Engagée dans les liens indissolubles – sauf rares exceptions – du mariage chrétien, elle doit souvent composer avec la maîtresse du roi, accueillie ouvertement à la cour au xvi^e siècle. Son premier rôle est alors de donner à la France un héritier, dont elle assure l'éducation religieuse et morale, aidée d'une gouvernante ou d'un précepteur.

- 3 La vie maritale, la maternité, ne sont pas cependant les seuls horizons de la reine. Sacrée à Reims juste après son époux jusqu'au dernier quart du xiv^e siècle, puis de plus en plus souvent lors d'une cérémonie séparée, généralement célébrée à la Sainte-Chapelle, la souveraine endosse diverses obligations. Même si elle n'est plus la *consors regni* qu'ont pu être les premières reines capétiennes jusqu'au xii^e siècle, et que la redécouverte de la loi salique dans la deuxième moitié du xiv^e siècle renforce encore son exclusion de la sphère politique, la reine de France conserve à la tête du royaume une place spécifique. À elle reviennent des fonctions spirituelles et charitables, ainsi que des missions de médiation, qui lui confèrent un véritable rôle diplomatique. De plus en plus comparée à la Vierge Marie, elle joue également le rôle d'intercesseur entre le roi et son peuple, alors que la centralisation étatique éloigne toujours plus le souverain de ses sujets. L'influence de la reine sur son époux, bien difficile à mesurer, tient là une place essentielle.
- 4 La reine de France est par ailleurs tout à fait capable de gouverner, participant à la gestion de son héritage familial ou, le cas échéant, administrant son douaire après la mort de son époux. Elle exerce aussi son pouvoir lors des régence, qui lui reviennent de plus en plus souvent, seule ou collégalement, au xv^e siècle et, surtout, au xvi^e siècle. La lieutenance du royaume offre par exemple à Jeanne de Bourgogne, en 1338-1339, et Isabeau de Bavière, pendant les accès de folie du roi Charles VI, l'occasion d'intervenir dans les domaines administratif, financier et judiciaire.
- 5 En dehors de ces moments exceptionnels, la reine n'est pas complètement écartée de la vie politique du royaume, puisqu'elle endosse un rôle de représentation lors des réceptions diplomatiques ou de la cérémonie du mandé. À partir de la fin du xiv^e siècle, la souveraine est aussi au cœur de certains rituels politiques : sur le modèle du souverain, elle célèbre ses entrées dans les bonnes villes du royaume, comme Isabeau de Bavière à Paris en 1389, la veille de son sacre ; Charlotte de Savoie à Amiens et Paris, respectivement en 1464 et 1467 ; Anne de Bretagne à Paris en 1492, le lendemain de son sacre, puis en 1504. La reine, systématiquement inhumée aux côtés de son époux dans la nécropole de Saint-Denis à partir de la deuxième moitié du xiv^e siècle, s'affirme de plus en plus comme l'indispensable double du souverain. Comme lui, elle bénéficie à partir de cette période de funérailles publiques, avec exposition du corps à visage découvert, puis de l'introduction de l'effigie dans le cérémonial.
- 6 La reine de France dispose également de son propre hôtel, dont l'organisation est calquée sur le modèle royal. L'ampleur de sa cour contribue à son prestige et à celui de la monarchie. L'exercice de la charité est un autre moyen pour la reine de servir la monarchie : dons aux nécessiteux, fondations d'établissements religieux, de chapelles liturgiques ou de collèges universitaires, legs pieux sont autant d'occasion d'œuvres mémorielles glorifiant la dynastie royale. Son mécénat artistique, qui se traduit par la richesse de son trésor et de sa librairie, parfois d'ampleur comparable à ceux du souverain, est un moyen pour elle d'affirmer son rang et son pouvoir.

- 7 Cet ouvrage, agrémenté d'un cahier de quatorze illustrations en couleur, rend donc toute sa place à la reine de France, partenaire essentielle du souverain. Même si son influence est moindre qu'aux premiers temps de la dynastie capétienne, la reine n'est pas totalement absente de la scène politique aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles et tient une place complémentaire à celle du roi. Certaines fonctions, de médiation, de représentation ou de charité, lui semblent d'ailleurs réservées, tandis que les lois de régence lui reconnaissent une prééminence en cas de vacance du pouvoir royal. Murielle Gaude-Ferragu offre donc une synthèse bienvenue, à la confluence de l'histoire du genre et de l'histoire politique, qui constitue une importante contribution à l'histoire des femmes de pouvoir à la fin du Moyen Âge. Ce livre témoigne, comme il participe, d'une historiographie en plein renouveau sur ce thème, tout en restant accessible à un large public.